

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 h 01, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.*

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

## **CV-2020-0427 Adoption de l'ordre du jour**

---

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité à remplacer les périodes de questions des citoyens aux points 8 et 14 par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, ainsi que l'ordre du jour supplémentaire, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **CV-2020-0428 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 mai 2020**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 mai 2020, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 mai 2020 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 mai 2020 et dépose le procès-verbal.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt d'un avis de classement d'un bien patrimonial, daté du 20 mai 2020, de la ministre de la Culture et des Communications, informant que l'église du Très-Saint-Sacrement sera inscrite au *Registre du patrimoine culturel du Québec*, ainsi que d'une correspondance adressée à monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, relative à ce sujet;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, de la liste des réponses aux questions des citoyens adressées aux membres du conseil de la ville du parti politique Équipe Labeaume, reçues par courriel lors de la séance du conseil du 4 mai 2020;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors du comité plénier du 5 mai 2020, relative au *Rapport financier 2019*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors du comité plénier du 5 mai 2020, relative au *Rapport financier 2019*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors du comité plénier du 5 mai 2020, relative au *Rapport financier 2019*.

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, est tenue pour une durée maximale de 35 minutes.

Conformément à l'article 56 du *Règlement sur la régie interne et la procédure du conseil de ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité de prolonger de 10 minutes, la première période de questions, pour épuiser les questions reçues.

### **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Proposition sans préavis**

---

#### **CV-2020-0429 Hommage à monsieur Jacques Langlois et sincères condoléances à sa famille**

---

Attendu que le 28 mai 2020, nous apprenions avec regret le décès de monsieur Jacques Langlois;

Attendu que, notaire de formation et membre honoraire de la Chambre des notaires du Québec, monsieur Langlois fut maire de la Ville de Beauport pendant 17 années consécutives, de 1984 à 2001;

Attendu qu'il a, par la suite, occupé les postes de conseiller municipal de ce secteur, de président de l'arrondissement de Beauport, ainsi que de chef de l'opposition officielle à la Ville de Québec avec l'*Action civique de Québec*;

Attendu qu'à partir de 2005, monsieur Jacques Langlois a poursuivi sa carrière dans le service public à titre de président et directeur général de la *Commission de la capitale nationale* pendant 7 années;

Attendu que parmi ses nombreuses réalisations, il a grandement contribué à la réalisation de la première phase de la promenade Samuel-de-Champlain;

Attendu que nous nous souviendrons de monsieur Jacques Langlois comme un homme engagé envers les citoyens de Beauport et de toute la région de la Capitale-Nationale, et une figure marquante de la scène politique municipale québécoise pendant plus de 35 ans, ayant toujours gardé à cœur le bien-être des citoyens de Beauport et le rayonnement économique et culturel de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Jacques Langlois et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0430 Hommage à monsieur Jacques Langlois et sincères condoléances à sa famille**

---

Attendu que l'ex-maire de Beauport, monsieur Jacques Langlois est décédé des suites de problèmes cardiaques, le mercredi 27 mai 2020;

Attendu que monsieur Jacques Langlois a été le premier magistrat de l'ancienne Ville de Beauport pendant 17 ans;

Attendu qu'il a été le dernier maire de la Ville de Beauport avant les fusions municipales de la Ville de Québec en 2001;

Attendu que monsieur Jacques Langlois a contribué à l'enrichissement de la Ville de Beauport sous son règne;

Attendu qu'il a également occupé les fonctions de président du conseil d'arrondissement entre 2002 et 2005;

Attendu qu'il a été chef de l'Opposition officielle à l'hôtel de ville de Québec de 2001 à 2004;

Attendu que son implication politique remonte à plus de 35 ans;

Attendu que plusieurs politiciens ont tenu à lui rendre hommage à la suite de son décès;

Attendu que monsieur Jacques Langlois a marqué l'histoire beauportoise à sa façon;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment à la famille ainsi qu'aux proches de monsieur Jacques Langlois leurs plus sincères condoléances.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapports du comité exécutif**

---

**Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2020-0431** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Engagement de crédit relatif à l'entente triennale entre la Ville de Québec et la *Ludothèque de Sainte-Foy*, relative au versement par la Ville d'une subvention à l'organisme pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de le soutenir pour l'offre de service d'une ludothèque à la bibliothèque Monique–Corriveau - LS2020-050 (Abrogée par CV-2020-0696) (CT-2471927) — (Ra-2199)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Ludothèque de Sainte-Foy*, relative au versement par la Ville d'une subvention à l'organisme pour les années 2020, 2021 et 2022 totalisant 121 549 \$ afin de le soutenir pour l'offre de service d'une ludothèque à la bibliothèque Monique–Corriveau, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0432** **Acquisition, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, d'un immeuble sis au 1851, avenue Yves–Montreuil, connu et désigné comme étant le lot 1 217 533 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - DE2020-203 (Abrogée par CV-2021-0358) (CT-2482268) — (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, un immeuble sis au 1851, avenue Yves–Montreuil, connu et désigné comme étant le lot 1 217 533 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 254,2 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété d'*Abbe Plastique inc.*, pour une somme de 525 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0433 Adoption du taux d'intérêt applicable sur les taxes et autres sommes dues à la Ville de Québec dans l'exercice de ses compétences de proximité - FN2020-028 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de décréter que :

- 1° à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement, les taxes et autres sommes dues à la Ville de Québec dans l'exercice de ses compétences de proximité, portent intérêt, à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées, au taux de 5 % par année;
- 2° à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement, aucune pénalité n'est imposée pour le retard dans l'acquittement des taxes exigibles;
- 3° à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les taxes et autres sommes dues à la Ville de Québec, dans l'exercice de ses compétences de proximité, portent intérêt, à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées, au taux de 7 % par année;
- 4° à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une pénalité de 0,5 % des taxes exigibles est imposée par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année;
- 5° la présente résolution remplace la résolution CV-2011-1105 adoptée le 19 décembre 2011;
- 6° la présente résolution a effet à compter de sa date d'adoption.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0434 Résiliation du statut d'organisme à portée municipale à l'organisme Boîte à science - LS2020-102 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de résilier la reconnaissance de l'organisme *Boîte à science* en vertu de la *Politique municipale de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0435** **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour le lot 4 734 226 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2020-046 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), de recommander à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser la demande de monsieur Jean Paquet, de procéder à la subdivision du lot 4 734 226 et de créer le lot projeté 6 364 819 d'une superficie de 4 738 mètres carrés pour des fins résidentielles, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0436** **Demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables - PA2020-058 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables*;
- 2° de confirmer l'engagement de la Ville de Québec à payer sa part des coûts, jusqu'à concurrence d'un maximum de 150 000 \$;
- 3° de nommer madame Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à titre de responsable du projet autorisée à agir au nom de la Ville de Québec dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0437** **Demande d'aide financière soumise à Recyc-Québec dans le cadre du programme Retour à la source visant à encourager des alternatives à l'utilisation du plastique à usage unique - PA2020-063 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :



- 1° d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à *Recyc-Québec* dans le cadre du programme *Retour à la source* visant la réduction et la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique;
- 2° de s'engager à payer sa part des coûts admissibles du projet;
- 3° d'autoriser madame Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à agir au nom de la Ville de Québec dans le cadre de la présente demande d'aide financière et des projets-pilotes qui y sont rattachés.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0438** **Nomination de membres au sein du Comité des mesures compensatoires - PA2020-066 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de nommer, pour une période de 3 ans :

- 1° monsieur Gilles Aubé, directeur de la Section du contrôle du milieu - Inspections commerciales et industrielles - permis et inspection de la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, responsable de la gestion du territoire, comme président du Comité des mesures compensatoires;
- 2° monsieur Gaétan Hébert, directeur de la Section de la gestion du cadre bâti - Permis résidentiels de la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, responsable de la gestion du territoire, comme vice-président du Comité des mesures compensatoires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0439** **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour l'exclusion de la zone agricole protégée du lot 1 427 011 ainsi qu'une partie du lot 1 426 994 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - PA2020-067 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole permanente pour le lot 1 427 011, ainsi qu'une partie du lot 1 426 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une superficie totale de 16 315,12 mètres carrés sur la base de l'analyse contenue, dont copie est jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Rousseau.

En faveur : 19 Contre : 1

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 42.

**CV-2020-0440 Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption de divers règlements d'urbanisme relevant de la compétence du conseil de la ville - PA2020-069 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public, pour les projets de règlement suivants :

- *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux relativement aux zones 22112Cb, 22116Ia et 41104Hc, R.V.Q. 2812 (PA2019-167);*
- *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines parties du territoire situées dans des zones à risque d'inondation, R.V.Q. 2822 (PA2020-016);*
- *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la garde de poules associée à de l'habitation, R.V.Q. 2833 (PA2020-010);*
- *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux logements supplémentaires dans les zones agricoles et forestières, R.V.Q. 2862 (PA2020-056);*
- *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à l'aménagement de certaines aires de stationnement situées le long des rues faisant partie du trajet projeté du tramway visé au projet de Réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 2861 (PA2020-048);*

- *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de certains bâtiments d'habitation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, R.V.Q. 2818 (PA2020-028).*

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

### **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

#### **CV-2020-0441 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente contractuelle pour la fourniture et l'installation des écrans d'isolement et du mobilier (Appel d'offres public 53366) - AP2020-342 (Ra-2199)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente contractuelle, adjugée à *Bureautique Côte-Sud inc.*, pour la fourniture et la livraison des écrans d'isolement et du mobilier, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2022, conformément à la demande publique de soumissions 53366 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0442 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* et de services d'accompagnement (Dossier 73828) - AP2020-348 (CT-2480075) — (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* et de services d'accompagnement, avec *Gartner Canada Co.*, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, pour une somme de 149 486 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit contrat joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant, de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0443 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits *SAP* pour une période d'un an, du 31 juillet 2020 au 30 juillet 2021 (Dossier 42209) - AP2020-355 (CT-2466819) — (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits *SAP*, adjugés à *SAP Canada inc.*, pour une période d'un an, du 31 juillet 2020 au 30 juillet 2021, pour une somme de 188 960,76 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 19 Contre : 0

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0444** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces du fabricant *Cummins* pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 73315) - AP2020-361 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Camions Globocam Québec et Lévis inc.*, du contrat pour la fourniture de pièces du fabricant *Cummins* pour les unités du parc véhiculaire, à compter de la date d'adjudication, pour une période de quatre ans, pour une somme de 492 242,08 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73315 et selon les prix unitaires de sa soumission du 12 mai 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0445** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de fourniture de panneaux à *DEL* à vitesse variable (Appel d'offres public 73253) - AP2020-364 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Orange Traffic inc.*, du contrat pour la fourniture de panneaux à *DEL* à vitesse variable, pour une somme de 619 660 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication jusqu'en juin 2024, conformément à la demande publique de soumissions 73253 et aux prix unitaires de sa soumission du 4 mai 2020.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0446** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la permission d'occupation et d'exécution de travaux, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie du lot 3 291 466 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2020-108 (CT-2482597) — (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la permission d'occupation et d'exécution de travaux d'un immeuble appartenant à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, lequel immeuble est connu et désigné comme étant une partie du lot 3 291 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 528,8 mètres carrés, pour une somme totale de 817 945 \$, plus les taxes applicables, correspondant à la juste valeur marchande du terrain et des aménagements à acquérir par la Ville, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite permission d'occupation et d'exécution de travaux et, plus spécifiquement, aux conditions prévues au 6<sup>e</sup> ATTENDU QUE et aux articles 6, 7, 8 et 11, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur le ministère du Comité exécutif* (RLRQ c M-30);
- 2° de demander au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation relatif à ladite permission d'occupation et d'exécution de travaux, selon les dispositions de la *Loi sur le ministère du Comité exécutif* (RLRQ c M-30);
- 3° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ladite permission d'occupation et d'exécution de travaux.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2020-0447** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le Groupe Conseil Cogismaq inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Croissance des exportations internationales - DE2020-121 (CT-DE2020-121) — (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Croissance des exportations internationales*;

- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Conseil Cogismaq inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0448** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2020-0145 et la modification de la résolution CA-2020-0080, relatives à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022, entre la Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec et plusieurs autres partenaires, relative au versement d'une subvention - DE2020-306 (CT-DE2020-306) — (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2020-0145 du 18 mars 2020, relative à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022, entre la Ville de Québec, la *Communauté métropolitaine de Québec* et plusieurs autres partenaires, relative au versement d'une subvention;
- 2° la modification de la résolution CA-2020-0080 du 19 février 2020, relative à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022, entre la Ville de Québec, la *Communauté métropolitaine de Québec* et plusieurs autres partenaires, relative au versement d'une subvention;
- 3° l'appropriation d'une somme maximale de 102 460 \$ à même le *Fonds de développement des territoires* (FDT), pour la réalisation de ce projet;
- 4° l'appropriation d'une somme maximale de 219 920 \$ à même le *Fonds régions et ruralité*, pour la réalisation dudit projet.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0449 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du taux d'intérêt applicable sur les sommes dues à la Ville de Québec dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - FN2020-029 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de décréter :

- 1° qu'à compter de la date d'adoption de la résolution du conseil d'agglomération jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement, les taxes, quotes-parts et autres sommes dues à la Ville de Québec, dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, portent intérêt à compter de la date d'expiration du délai pendant lequel elles doivent être acquittées, au taux de 5 % par année;
- 2° qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les taxes, quotes-parts et autres sommes dues à la Ville de Québec, dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, portent intérêt à compter de la date d'expiration du délai pendant lequel elles doivent être acquittées, au taux de 7 % par année;
- 3° que la résolution CA-2013-0457 du 17 décembre 2013 est remplacée par la résolution du conseil d'agglomération, avec effet à compter de sa date d'adoption.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0450 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre de projets de mobilité durable de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1344 - PA2020-021 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération:

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre de projets de mobilité durable de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1344;
- 2° l'appropriation d'un montant de 150 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1344. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.



Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Éimilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

En l'absence du maire Régis Labeaume, au moment de soumettre les propositions, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports PA2020-060 et PA2020-064 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 juin 2020.

**CV-2020-0451** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - PA2020-060 (R-2201)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation à la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de signer et de déposer le formulaire de présentation de demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme *Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale*;
- 2° l'engagement de la Ville, dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, de payer sa part des coûts du projet.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 24.

**CV-2020-0452** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec, relatif au Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis Québec - PA2020-064 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec, relatif au Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0453** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la retraite, le 1<sup>er</sup> juillet 2020, de monsieur Claude Lirette (ID. 003642), directeur de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou - RH2020-429 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la retraite de monsieur Claude Lirette (ID. 003642), directeur de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou (poste no 34582), le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0454** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande d'aide financière au gouvernement provincial dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, pour l'accompagnement en services professionnels - Plan de gestion des actifs dynamiques du Service du traitement des eaux - TE2020-008 (Ra-2201)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à la direction du Service du traitement des eaux de déposer un formulaire de présentation pour une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du *Programme de gestion des actifs municipaux* de la *Fédération canadienne des municipalités*, pour les services professionnels spécialisés en gestion d'actifs;
- 2° d'engagement de la Ville à mener les activités suivantes, dans le cadre du projet soumis au *Programme de gestion des actifs municipaux* de la *Fédération canadienne des municipalités*, afin de monter son programme de gestion des actifs pour le Service du traitement des eaux :
  - développer, rédiger et implanter le plan stratégique de gestion des actifs dynamiques;
  - développer les politiques cadres de la gestion d'actifs du service;
  - poursuivre le développement des processus permettant la production d'outils de gestion et des tableaux de bord simples et efficaces;
- 3° à la Ville de consacrer 16 600 \$ au financement des coûts associés à ce projet pour sa part des coûts admissibles.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

#### **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

**AM-2020-0455** ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la paix et le bon ordre relativement à la consommation d'alcool et à des activités de repas dans certains lieux de la ville, R.V.Q. 2874, et dépôt du projet de règlement - DG2020-020 (Ra-2203)***

Monsieur le maire Régis Labeaume donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la paix et le bon ordre* dans le but de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas dans certains sites de plein air, certains parcs et dans certaines rues, aux conditions et aux périodes déterminés par ordonnance du comité exécutif. Il permet de la même façon l'utilisation d'un appareil de cuisson conçu pour faire des grillades dans certains sites de plein air et certains parcs de la ville.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2020-0456** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux escaliers urbains*, R.V.Q. 2869 - **PA2020-059** (Ra-2199)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux escaliers urbains*, R.V.Q. 2869.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2020-0457** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux escaliers urbains*, R.V.Q. 2869 - **PA2020-059** (Ra-2199)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'autoriser les escaliers urbains sur tout le territoire de la ville.

**AM-2020-0458** **Avis de motion relatif au *Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, de programmes de subvention relatifs à la restauration de bâtiments patrimoniaux ou situés dans un secteur à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2885, et dépôt du projet de règlement - **CU2020-040** (Ra-2202)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 1 500 000 \$ pour le versement de subventions aux fins de l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, de programmes de subvention relatifs à la restauration de bâtiments patrimoniaux ou situés dans un secteur à valeur patrimoniale.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2020-0459 Appropriation de 150 000 \$ à même le fonds général de la ville - CU2020-040 (Ra-2202)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 150 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2885. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption des règlements**

---

**CV-2020-0460 *Règlement modifiant le Règlement sur la division du territoire de la ville en quartiers pour la constitution de conseils de quartier relativement aux nouvelles limites, R.V.Q. 2301 - IC2020-004 (Ra-2197)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la division du territoire de la ville en quartiers pour la constitution de conseils de quartier relativement aux nouvelles limites, R.V.Q. 2301.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0461** *Règlement abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire relativement à l'hébergement touristique, R.V.Q. 2792 - PA2020-053 (Ra-2196)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire relativement à l'hébergement touristique, R.V.Q. 2792.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0462** *Règlement sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2856 - PA2020-022 (Ra-2198)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2856.*

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**Deuxième période de questions des citoyens**

Toutes les questions ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 21 h 19.

Vincent Dufresne  
Vice-président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Sylvain Légaré  
Vice-président substitut

SO/ad